

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 26 juin 2020
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 26 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, BESANCENOT Sébastien, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, GUENARD Christophe, MATHIEU Alain,
Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise

Absents : TROPEL Lucie donne pouvoir à RONCO Catherine, BUDIN Clément donne pouvoir à GLANDU Philippe

OBJET : Délibération n° 20/2020 : Désignation des délégués à la CCBE

Le Maire expose :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des délégués pour représenter la commune au sein des commissions de la communauté de communes.

Les commissions sont présidées par le ou les vice-président.s concerné.s par la thématique, chaque commission sera composée d'un maximum de 28 membres, soit 2 membres par commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE** pour chaque commission les délégués suivants :

Commission Administration générale et optimisation des Ressources

1ère Vice-présidente : Anne-Marie Brun-Buisson

2ème Vice-président : Philippe Glandu

Thématiques : Ressources humaines, Finances, Marchés Publics, Systèmes d'Information, Administration générale, Mutualisation, Politiques contractuelles, Pacte Financier et Fiscal...

BESANCENOT Sébastien

AMIRAN Aurélie

Commission Cohésion sociale et Animation du Territoire

3ème Vice-président : Dominique Roybon

Conseiller délégué : Christine Provoost

Thématiques : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Famille, Parentalité, Lecture Publique, Ticket Culture, Solidarités...

VICAT-VINCENT Françoise

GUILLAUD Maria del Mar

Commission Attractivité du territoire

4ème Vice-président : Jérôme Croce

Conseiller délégué : René Gallifet

Conseiller délégué : Ingrid Sanfilippo

Conseiller délégué : Antoine Reboul

Thématiques : Développement économique, Commerce et Artisanat, Agriculture/ Forêt, Mobilité, Tourisme...

DANTHON Estelle

GUENARD Christophe

Commission Stratégie et Planification du territoire / Cycle de l'Eau

5ème Vice-président : Philippe Charlety

6ème Vice-présidente : Géraldine Bardin-Rabatel

Thématiques : Aménagement du territoire (SCOT, EPFL...), Eau et Assainissement, Habitat, PLUI/ Urbanisme, Foncier, IADS...

BUGEAU Christelle

PELISSERO Françoise

Commission Patrimoine, Cadre de vie et environnement

7ème Vice-président : Cyrille Madinier

OBJET : Délibération n° 21/2020 : Désignation des référents PLUi

Le Maire expose :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des référents PLUi pour représenter la commune pour tout ce qui est relatif au PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE BUGEAU Christelle en tant que référent Titulaire et PELISSERO Françoise en tant que référent suppléant.

OBJET : Délibération n° 22/2020 : Délégués TE38

Le Maire expose :

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE RONCO Catherine délégué titulaire et BEJUY Thomas délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

La Délibération concernant la Commission des impôts directs est reportée

OBJET : Délibération n° 23/2020 : Charte de l' élu

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Le Maire donne lecture de la charte de l' élu local - art L1111-1-1 du CGCT

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DIT** qu'une copie de la charte est remise aux conseillers municipaux.

Décisions du Maire

Néant

Divers

AMBROISIE : Désignation d'un référent : DANTHON Estelle

SIRRA : Désignation d'un référent : BUGEAU Christelle

Elle sera l'interlocuteur privilégié pour discuter des projets et actions réalisés sur la commune et informer des besoins identifiés

Commune : Régie - cotisation point lecture/location salle des fêtes/photocopies.

Désignation d'un mandataire suppléant autorisé à déposer l'argent en Trésorerie : VICAT-VINCENT Françoise

INFORMATIONS

Antenne FREE - Information sur l'installation d'une antenne 3G-4G sur une parcelle appartenant à la commune.

Travaux du Département - Route barrée du 6 au 10 juillet pendant 4 jours.

Tirage au sort Jury d'assises 2021

Le tirage au sort a été réalisé via le logiciel de gestion des citoyens.

Les documents à compléter seront transmis aux jurés courant semaine prochaine.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO